

**Econocom Group SA/NV**

*Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne*

*Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles*

*Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*

**CONVOCAATION A ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE D'ECONOCOM GROUP SA/NV DU 13 AVRIL 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société Econocom Group SA/NV, ayant son siège social 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.646.816 (la "**Société**") qui se tiendra le **lundi 13 avril 2015 à 11 heures**, Chaussée de Louvain 510/B80, à 1930 Zaventem, Belgique.

**ORDRE DU JOUR**

1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,15 euros par action.
2. Pouvoirs.

**PROPOSITION DE DECISIONS**

1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,15 euros par action existant à la date de détachement du coupon, à l'exclusion des actions détenues en propre par la Société, par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission ». Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision au Moniteur Belge. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, cette période de deux mois sera susceptible d'être prolongée. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon.
2. Délégation de pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

**FORMALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Pour assister à l'assemblée générale du **13 avril 2015**, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts et aux formalités suivantes.

Si le quorum de présence requis conformément à l'article 558 du Code des sociétés n'est pas atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2015, une **deuxième assemblée générale extraordinaire** sera convoquée le **mardi 19 mai 2015 à 12 heures**, laquelle délibérera et statuera sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.

### 1. Dates et heures

Veillez noter que toutes les dates et heures mentionnées dans ce document sont des échéances qui ne seront pas prolongées en cas de week-end, de vacances ou pour toute autre raison.

### 2. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **30 mars 2015** à vingt-quatre heures (heure belge). **Seules les personnes inscrites au titre d'actionnaire à la date et l'heure seront autorisées à assister et à voter à l'assemblée générale.** Il ne sera pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la société au plus tard le 30 mars 2015 à 24h00.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent être enregistrés en tant qu'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 30 mars 2015 à 24h00.

### 3. Intention de participer à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent informer le conseil d'administration par lettre recommandée adressée au siège social ou transmettre à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) **au plus tard le 7 avril 2015** de leur intention de participer à l'assemblée générale et indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote.

Les titulaires d'actions dématérialisées doivent en outre présenter la preuve de leur inscription en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement.

Afin d'assister à l'assemblée générale, les détenteurs de titres et les porteurs de procuration doivent prouver leur identité et les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.

### 4. Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire et ils peuvent voter par correspondance. Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance approuvés par la société doivent être utilisés pour ce faire. Ils peuvent être téléchargés du site web [www.finance.econocom.com](http://www.finance.econocom.com) - section information réglementée. Les actionnaires doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou transmettre à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) les procurations ou les formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés **au plus tard le 7 avril 2015.**

En cas de vote par procuration, des copies d'email sont autorisées mais uniquement à condition que le mandataire délivre l'original de la procuration au plus tard lors de l'assemblée générale.

En cas de vote par correspondance, l'original doit être parvenu à la société au plus tard lors de l'assemblée générale.

5. Nouveaux points à l'ordre du jour, propositions de décisions et droit de poser des questions

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital qui souhaitent demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour ou déposer des propositions de décisions doivent, outre les formalités susvisées, établir à la date de leur requête la preuve de la possession de la fraction de capital exigée et faire parvenir au siège social ou à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) leur demande, **au plus tard le 22 mars 2015.**

Le cas échéant, un ordre du jour modifié sera publié **au plus tard le 29 mars 2015.**

Les actionnaires qui souhaitent formuler des questions par écrit doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) leur demande, **au plus tard le 7 avril 2015.**

6. Détenteurs d'obligations et de warrants

Les détenteurs d'obligations et de warrants émis par la société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative et ils sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.

7. Documentation

La documentation qui sera soumise à l'assemblée générale, l'ordre du jour, éventuellement modifié, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, éventuellement modifiés, sont disponibles dès la publication de la présente convocation à l'adresse suivante: Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique ou sur le site web de la société ([www.finance.econocom.com](http://www.finance.econocom.com)).

Les formalités précitées, les instructions reprises sur le site web de la société et sur les formulaires de vote par correspondance et de procuration doivent être strictement respectées.

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration